

Mme Francine Fortin,  
Mairesse  
186 Principale sud  
Maniwaki, QC, J9E 1Z9  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux

Montréal, le 17 août 2023

Objet : abrogation de la citation du Château Logue (ou Maison Ernest Nault) comme bien patrimonial

Madame la mairesse,  
Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La Fédération Histoire Québec se montre préoccupée de la décision que le conseil municipal souhaite prendre par adoption au comité consultatif d'urbanisme d'un règlement abrogeant la citation du Château Logue.

Il est regrettable que par cette décision la Ville de Maniwaki se place en contradiction avec les gestes posés durant les mandats précédents, depuis l'acquisition du Château et son important chantier de restauration, jusqu'à la citation en 2008. Alors que le patrimoine est l'incarnation de l'histoire longue et de la continuité, le retrait de la citation renierait une décision prise par un mandat précédent. Plus encore, cette abrogation témoignerait une nouvelle fois d'une administration qui va à l'encontre des intérêts et des aspirations des contribuables qui sont pourtant désireux de préserver et mettre en valeur, souvent en s'impliquant largement, le patrimoine collectif.

Nous sommes pourtant face à un édifice qui mérite des soins et une attention particulière aussi bien pour son ancrage dans la mémoire de la localité que pour son importance architecturale et ses liens avec l'histoire plus large de tout le Québec :

*“Le château Logue présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. [...] Le château Logue, érigé en 1887, est représentatif de cette architecture [Second Empire] par son toit mansardé à quatre versants, ses lucarnes cintrées, ses fenêtres à arc surbaissé et sa corniche à consoles. Il s'agit d'un des rares exemples de l'influence de ce style dans la région de Maniwaki. Par ailleurs, il compte parmi les plus anciens édifices subsistant dans la ville.”*

*“Le château Logue présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur historique reposant sur son association avec deux familles ayant marqué l'histoire locale, les Logue et les Nault. Charles Logue (1846-1900), d'origine irlandaise, arrive au Québec vers 1850 et se dirige aussitôt vers la région de la Gatineau. Après avoir vraisemblablement travaillé dans des chantiers et avoir été commis pour un entrepreneur forestier, il se lance dans le commerce. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, il possède trois magasins généraux. Il fait construire sa résidence à côté de l'un d'eux. L'allure monumentale de la demeure lui vaut d'être surnommée « château Logue » par les habitants de la région. [...] La résidence demeure la propriété de la famille jusqu'en 1933, moment auquel elle est vendue à Ernest Nault (1895-1980), maire de Montcerf et propriétaire de deux commerces à Maniwaki. Au cours des décennies suivantes, Nault occupe également les rôles de président de la commission scolaire et de conseiller à la Ville de Maniwaki. Le bâtiment demeure en sa possession jusqu'en 1971. Le château Logue rappelle donc la présence des familles Logue et Nault, qui ont joué un rôle important dans le développement de Maniwaki.”*

*[Source : Ville de Maniwaki, 2009. Ministère de la culture et des communications du Québec : Répertoire du patrimoine culturel du Québec](#)*

Rien n'empêche de préserver le statut de protection tout en ouvrant la possibilité de céder ou vendre le bâtiment. Au contraire, nous proposons de voir la citation comme un atout supplémentaire, un attrait, et recommandons même de chercher d'autres régimes de protection et de mise en valeur qui ajouteraient aux possibles interventions. En effet, du financement et du soutien viennent avec un statut de protection et permettent à des pouvoirs publics de tirer profit de leur patrimoine au maximum avec un effort minimum.

Rappelons que l'Outaouais est encore fort défavorisé en édifices reconnus (seulement 8 édifices classés au MCCQ dont aucun dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau), et que seulement quatre édifices bénéficient d'une citation dans la MRC : Maniwaki s'apprête à se défaire de l'un d'eux, le seul de son territoire.

Enfin, au regard d'un patrimoine déjà fragile, et vu depuis le reste du Québec, il est désolant de constater que cet outil qu'est la citation, méconnu et peu utilisé par les municipalités qui en ont le pouvoir, ne donne en somme une protection que temporaire et qui peut être retirée du jour au lendemain.

En vertu de quoi la Fédération Histoire Québec approuve et encourage les mobilisations et actions que tiendront les citoyennes, les citoyens et les organismes locaux en histoire, généalogie et patrimoine afin de conserver à cet édifice une telle distinction, de même qu'elle soutiendra toutes les initiatives qui seront prises par ces mêmes lanceurs d'alerte pour réaffirmer ou renforcer ce régime de protection.

En vous priant de recevoir nos salutations les plus distinguées,



*Clément Locat*  
Président du comité du patrimoine  
Fédération Histoire Québec



*J.-Louis Vallée*  
Président du conseil d'administration  
Fédération Histoire Québec

*Cosignataires :*



*Michel Prévost, D.U.*  
Président  
Société d'histoire de  
l'Outaouais



*Pierre Mathieu*  
Président  
& *Réjean Bergerin, Ing.f, Msc.a.*  
Société d'histoire forestière



*Alexandre Pampalon*  
Co-fondateur  
Maison des Cageux -  
Columbo 1806



*Matthew Farfan*  
Executive Director /  
Directeur exécutif  
QAHN / RPAQ



*Manon Leroux*  
Présidente  
Société Pièce sur Pièce

*La Fédération Histoire Québec est une organisation nationale qui, depuis près de 60 ans, regroupe et soutient les organismes sans but lucratif chargés de la préservation, de la documentation et de la diffusion de l'histoire et du patrimoine. Avec plus de 320 sociétés d'histoire, musées, centres d'archives et associations citoyennes dans tout le Québec qui jouent un rôle majeur dans la préservation de notre héritage collectif, la FHQ est le plus important regroupement d'organismes de ce genre au Québec.*